

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 MAI 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie DEVAUX
Date de la convocation des conseillers	9 mai 2023
Date de l'affichage de la convocation	9 mai 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI (**arrivée à 19h09**), Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19h42**), Monsieur Hassan FERRE (**arrivée à 19h13**), Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h34**), **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Caroline DIGARD donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENT:

Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230517-23_07903-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

OBJET : APPROBATION DES TARIFS DES SPECTACLES DU CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT (CCJP) DE VILLEPARISIS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°2022-108/11-05 du 22 novembre 2022 relative à la municipalisation du Centre Culturel Jacques Prévert effective depuis le 1^{er} avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du développement économique et de l'emploi du 3 mai 2023,

Considérant les tarifs pratiqués par les villes alentours,

Considérant que la Ville souhaite encourager le public à découvrir les spectacles par un système d'abonnements fléchés (parcours famille, parcours découvertes, parcours thématiques...),

Considérant que la Ville souhaite favoriser la venue de groupes de spectateurs issus de ses établissements scolaires ou d'ailleurs, et poursuivre le partenariat avec les comités d'entreprises et les communes partenaires du bassin de population de Villeparisis,

Considérant le souhait de la Ville de créer un festival à destination de la petite enfance et leur famille,

Considérant la nécessité de créer de nouveaux tarifs pour les séances de cinéma dans le cadre du 1^{er} festival de films d'animation pour l'enfance en décembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame Christine GINGUENE, Adjointe au maire déléguée à la Culture et aux Jumelages,

DÉLIBÈRE

Article 1er:

APPROUVE les tarifs des spectacles du Centre Culturel Jacques Prévert ci-annexés à la présente délibération.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la nouvelle grille tarifaire du Centre Culturel Jacques Prévert pour le compte de la collectivité.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs

28 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Monsieur Metidji)

6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie DEVAUX Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230517-23 07903-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

ANNEXE 1

GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT

Carte d'adhésion :

- Solo :
 - Gratuite pour les villeparisiens.
 - o Hors commune :
 - 15€ pour les + de 21 ans
 - 3€ pour :
 - o les moins de 21 ans,
 - o les demandeurs d'emploi,
 - o les étudiants,
 - o +21 ans couplé à un abonnement.
- Famille : 30 € pour les + de 21 ans. La personne titulaire de la carte peut faire bénéficier du tarif adhérent aux personnes qui l'accompagnent, dans la limite de 4 personnes au total par spectacle.
- Collective
 - o Gratuites pour les associations villeparisiennes
 - o 200 € pour :
 - Les collectivités liées par une convention de partenariat (fixant les engagements convenus, comme la communication de la programmation du centre culturel, la facturation des adhésions des habitants à la commune partenaire...)
 - Les associations non villeparisiennes
 - Les entreprises.

Proposition de nouvelle grille tarifaire :

Catégories	A +	A	B	C
Plein tarif	40€	30€	23€	10€
Adhérent de plus de 21 ans et groupes hors Villeparisis (à partir de 10 personnes).	35€	23€	18€	8,5€
- Adhérent jeune de moins de 21 ans, - groupes de moins de 21 ans hors Villeparisis (à partir de 10 personnes). - groupes de villeparisiens (à partir de 10 personnes).	35€	15€	10€	5€

Tarifs spéciaux :

- Tarification à 15€ pour l'accès des élèves et enseignants du conservatoire aux spectacles de musique et de danse indiqués dans les supports de communication.
- Tarification unique à 5 € par spectacle et par personne (spectacles sélectionnés par la commune) :
 - o Pour les groupes scolaires.
 - o Pour les membres d'une association ou un organisme qui suivent un parcours dans le cadre d'une convention de partenariat, mais aussi les élèves et enseignants du conservatoire de musique et de danse de Villeparisis dans ce même cadre de parcours.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230517-23_07903-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

- o Pour les spectacles de festival, spectacles petite enfance et programmes courts (d'une durée maximale de 40mn).
- Tarifs cinéma
 - o Tarification unique à 2,50€ par entrée pour les séances de projection cinéma dans le cadre scolaires (par exemple : festival du film d'animation).
 - o Tarification unique à 3 € par entrée pour les séances de projection cinéma jeune public hors cadre scolaire (par exemple : festival du film d'animation).
- Tarifs pour les événements organisés en réseau qui s'appliquent uniformément à l'ensemble des Villes impliquées dans la coréalisation de l'évènement :
 - o Tarifs évènement chapiteau CirquEvolution :
 - Plein tarif : 17€
 - Adulte (CARPF) : 10€
 - Jeune -18 ans (CARPF) : 5€
 - o Tarifs évènement Escales Danse :
 - Plein tarif : 20€,
 - Adhérent et abonné de + de 21 ans : 15€,
 - Adhérent et abonné de – de 21 ans : 6 euros.

Les formules d'Abonnements :

	Adultes + 21 ans	Jeunes – de 21 ans
4 spectacles	44€	24€
7 spectacles	70€	35€

Les spectacles concernés par les formules d'abonnement seront fléchés dans la programmation

La Ville se réserve le droit de modifier ces tarifs en cas de programmation spécifique.

LES TARIFS DU BAR

Le CCJP dispose d'un petit équipement permettant un service de boissons et restauration légère vendus au public en lien avec l'activité artistiques du lieu.

Ce service fait partie du projet global d'accueil de la structure et du pôle culturel.

Les produits proposés devront suivre le rythme de la programmation artistiques, variant en fonction du ciblage du public (boissons adaptées aux enfants lors du festival des petits par exemple).

- Sodas, jus de fruit : 2€
- Eau (50cl) et sirop : 1€
- Café : 1,5€
- Thé, tisane, chocolat : 2€
- Bières, verre de vin : 2,5€
- Mini – friandises : 1 €
- Chips : 1,5€
- Restauration légère (tarte salée avec salade, soupe...) : 3,5 € à 5€
- Dessert : 2 €

LES TARIFS DE LOCATION DE SALLE

Le CCJP est régulièrement sollicité pour des mises à disposition par des organismes privés ou publics.

Ces mises à disposition doivent être planifiées au moins trois mois à l'avance, car cela mobilise le personnel du centre culturel et influe sur l'organisation annuelle de leur temps de travail.

Lorsque la mise à disposition se fait sous forme de location, les tarifs ci-après s'appliquent :

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230517-23_07903-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

TARIFS DE LOCATION ET PRESTATIONS DU CCJP

Nature de la mise à disposition	Tarif pour les associations domiciliées à Villeparisis	Tarif pour les associations domiciliées hors Villeparisis	Tarif pour les entreprises commerciales dans le champs des arts.
Forfait 8 heures par jour sans prestation lumière ni son, avec une permanence de la Ville pour la sécurité technique, et une permanence de la Ville pour la sécurité générale du bâtiment (qui ne remplace pas le service de sécurité de la manifestation).	1 000€	2 000€	3 000€
Forfait jour (maximum 12h) pour prestation lumière scénique (matériel et un technicien).	500€	1 000€	1 000€
Forfait jour pour prestation (maximum 12h) son scénique (matériel et un technicien).	500€	1 000€	1 000€
Forfait jour (maximum 12h) pour 2 techniciens supplémentaires.	540€	540€	540€
Forfait jour (maximum 6h) pour 2 personnes de la Ville en service d'accueil.	270€	540€	540€
Forfait répétitions (3h) avec une permanence pour la sécurité technique	270€	540€	540€